

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	40	46

N° 211/2018

OBJET : ANNULE ET REMPLACE SUITE A UNE ERREUR MATERIELLE - Budget Général - Ajustement budgétaire de la section d'investissement – Décision modificative n°4

L'an deux mille dix-huit et le 2 octobre à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 25 septembre 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Céline GABRIEL, Pierrette HENDRICK, Cathy HOAREAU, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Geneviève PAUBERT, Danielle TENSA ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Jean CHENIN, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Philippe FOURMENTIN, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, René MARCHAND, Joël MASSACRIER, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, M. Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATION : M^{me} Nadine BARRE donne procuration à M. Philippe FOURMENTIN, M. Gilles COMBES à M^{me} Danielle TENSA, M. Michel COURTIADÉ à M^{me} Sabine PARACHE, M^{me} Annick MELINAT à M. Pascal TATIBOUET, M. Sébastien VINCINI à M. Jean-Louis REMY, M^{me} Joséphine ZAMPESE à M. René AZEMA.

ABSENTS : Messieurs Jean DELCASSE, Serge MARQUIER.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

M. Bernard TISSEIRE a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée que, suite à la décision de la sous-préfecture et à toute fin de récupérer le FCTVA pour les opérations du pool routier 2018 par la CCBA, il y a lieu de procéder à une modification des imputations comptables pour la prise en charges des opérations PR 2018. A cet effet, il est nécessaire de réaliser un virement de crédits budgétaires.

Monsieur le Président propose l'ajustement budgétaire suivant :

- Diminution des crédits en dépenses - chapitre 458, article 4581 – 74 (opération pour compte de tiers) : 2 000 000€
- Diminution des crédits en recettes - chapitre 458, article 4582 – 74 (opération pour compte de tiers) : 1 204 463.99€
- Augmentation des crédits en dépenses - Chapitre 23, article 2317 (Immobilisations corporelles suite à mise à disposition) : 2 000 000€
- Augmentation des crédits en recettes - Chapitre 13, article 1348 (Fonds affectés à l'équipement non transférable – Autre)) : 1 204 463.99€

Afin de prendre en compte le décalage de la réalisation des travaux d'extension du siège de la CCBA, il y a lieu de basculer les crédits budgétaires prévus initialement au 2135 vers le 2313.

Monsieur le Président propose l'ajustement budgétaire suivant :

- Diminution des crédits en dépenses - chapitre 21, article 2135 : 756 500€
- Augmentation des crédits en dépenses - Chapitre 23, article 2313: 756 500€

Considérant l'exposé ci-dessus, le conseil communautaire, à l'unanimité,

ADOpte la proposition de Monsieur le Président relative à l'ajustement budgétaire proposé ci-dessus,

MANDATE ce dernier à toute fin d'exécution de la présente.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS